Image not found or type unknown

Probléme de date par rapport au jugement

Par **pocyou**, le **10/03/2009** à **09:26**

bonjour,
aprés de sérieux problemes avec nos propriétaires nous sommes en procés
avant une expertise juridique nous avions dans l'obligation de payer nos loyers consigner par notre avocat avant le dix du mois suivant aprés signification...notre avocat s'est chargé de tout mais moi j'ai un doute car il a payé oui mais le 10 en main propre a leur avocat...sur le jugement c'est marqué "avant" et non jusqu'au 10 alors j'ai peur que cela nous porte préjudice surtout que cela nous couterait l'expulsion et les propriétaire jubilent en nous disant qu'ils ont gagné car on est pas dans les temps et que c'était à l'huissier à payer et pas à l'avocat...
nous on a fait confiance à notre avocat..est ce qu'il est vraiment en tort?
merci de me répondre

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés